

SWITZERLAND

Intersessionnelles MBT Juin 2010 – assistance aux victimes

Madame la Co-Présidente,

Monsieur le Co-Président,

Nous tenons avant tout à vous féliciter pour le rôle important que vous avez accepté de jouer, et surtout pour votre engagement dans le domaine de l'assistance aux victimes.

La Suisse souhaiterait rappeler qu'elle soutient dans tous les fora pertinents une approche de l'assistance aux victimes qui soit inclusive, intégrée et sensible au genre et à l'âge comme indiqué par l'Article 6 paragraphe 3 de la Convention. La Suisse est favorable à une approche cohérente au niveau international basée sur une coordination efficace des instruments internationaux existants.

Nous souhaiterions aussi attirer une attention particulière sur le fait que la participation des victimes, comme l'a rappelé le Professeur Mac Callum ce matin-même, doit être effective dans toutes les étapes du processus de prise de décision et qu'il faut continuer à promouvoir leur inclusion à tous les niveaux.

Personne dans cette salle n'oublie que les droits et le bien être des presque 500'000 survivants de mines antipersonnel devront être protégés, et leurs besoins couverts pour les décennies à venir. Les obligations des Etats parties envers les victimes ne s'arrêteront pas avec les obligations de déminage. Notre rôle à tous ici présents est donc de ramener un message fort dans nos capitales afin que la priorité nécessaire continue à être accordée à l'assistance aux victimes sur le long terme, également dans les programmes et les plans de développement, comme mentionné dans les chapitres 4 et 5 du Plan d'action de Carthagène.

A la base de la stratégie anitmines de la Confédération suisse 2008 - 2011 repose la conviction que la non-discrimination entre les victimes de restes explosifs de guerre et les personnes blessées ou handicapées pour d'autres raisons, vise non seulement

à assurer un traitement basé sur les besoins et non sur la cause du handicap, mais aussi à éviter les duplications et donc à rationaliser l'utilisation des ressources.

La Suisse salue la contribution importante et précieuse de l'ISU visant à l'établissement des plans et des objectifs nationaux dans le domaine de l'assistance aux victimes, soutenant par cela les pays avec la responsabilité ultime pour un grand nombre de victimes. De même nous félicitons le Centre pour le déminage humanitaire de son engagement continué dans le domaine de "linking mine action with development".

D'un point de vue opérationnel, plusieurs projets d'assistance aux victimes dans différents pays visant à la réintégration socio-économique et la prévention des risques ont été financés par la Suisse avec à peu près 3 millions francs suisses par année.

Un des objectifs principaux de la coopération de la Suisse reste le renforcement des capacités des acteurs nationaux et le soutien de la mise en place de stratégies, plans d'action et banques de données à niveau national.

Désormais, la Suisse s'est engagée à assurer que ses projets dans le domaine du développement, « notamment ceux qui touchent à la santé, à la micro finance, à l'emploi et à la formation ou à tout autre domaine pertinent soient accessibles aux survivants et aux personnes handicapées ».

Finalement, répondant à un souci d'approche intégrée et de non discrimination de toutes les victimes, la Suisse s'engage et soutient les efforts de la communauté internationale, afin que la protection et la sûreté des toutes personnes handicapées dans les situations de crise humanitaire et de développement soient assurées.

Madam la Co-Présidente,

Monsieur le Co-Président,

Je vous remercie